



## **OBLIGATION DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR UN PERMIS MUNICIPAL**

Dans le but de mieux servir ses citoyens et de favoriser une meilleure gestion du temps accordé aux différents dossiers municipaux, la Ville de Macamic désire aviser ses citoyens que **dès le 5 septembre 2017**, il faudra prendre rendez-vous pour obtenir un permis municipal au 819 782-4604 , poste 227.

Afin de mieux planifier votre rendez-vous, assurez-vous de posséder les informations suivantes:

### **Type de permis**

- Construction (*construction d'un bâtiment neuf*)
- Rénovation (*amélioration, réparation d'un bâtiment existant*)
- Agrandissement (*agrandissement d'un bâtiment existant*)
- Ajout de bâtiments (*ex.: installation d'un cabanon préfabriqué*)
- Renouvellement de permis (*renouvellement max. de 6 mois suivant la date d'échéance du permis à prolonger*)
- Démolition d'un bâtiment
- Déplacement de bâtiment
- Installations septiques
- Creusage d'un puits
- Clôture ou mur de soutènement
- Quai et accès au lac (*ex.: escaliers*)
- Travaux riverains (*ex.: Stabilisation des berges*)
- Ponceau d'entrée

### **Identification du ou des propriétaire(s)**

- Nom
- Adresse
- Municipalité
- Province
- Code postal
- Téléphone 1
- Téléphone 2

**Identification du requérant (la personne qui vient chercher le permis)**

Propriétaire

ou

Autre (*s'il n'est pas propriétaire, avoir les renseignements suivants*)

- Nom
- Adresse
- Municipalité
- Province
- Code postal
- Téléphone 1
- Téléphone 2

**Exécutant des travaux**

Propriétaire (*incluant famille et amis*)

ou

Entrepreneur

ou

Donneur d'ouvrage

ou

Gestionnaire de projet

Si l'exécutant n'est pas le propriétaire, avoir les renseignements suivants:

- Nom (*compagnie et/ou personne*) :
- Adresse
- Municipalité
- Province
- Code postal
- Téléphone 1
- Téléphone 2
- \*\*\*Numéro RBQ :
- ou
- \*\*\*Numéro d'entreprise NEQ :

**Concepteur des plans (ex.: Maisons Drummond)**

*Seulement pour un bâtiment principal neuf ou subissant des transformations majeures à la structure.*

- Nom (*compagnie ou personne*)
- Adresse
- Municipalité
- Téléphone

### Caractéristiques du chantier

- Valeur estimée des travaux
- Bâtiment(s) touché(s) par les travaux (ex.: maison unifamiliale, immeuble à logement (2-3-4...), garage, remise, etc.)
- Description des travaux (ex.: **construction** d'une remise de 12' X 14' ou **rénovation** du garage : changer le clabor, une fenêtre et une porte ou **agrandissement** de la maison de 8' X 24' vers l'arrière, etc.)

### Questions diverses (pour la construction d'un bâtiment principal seulement)

*Dans le cas de la **construction d'un bâtiment principal** (ex.: maison), vous aurez à répondre à une série de questions concernant les détails du bâtiment à construire (si une question est trop embêtante, vous pouvez la passer)*

- Nombre d'étages
- Nombre de chambres à coucher
- Superficie à l'étage
- Hauteur de l'étage
- Superficie totale de plancher au sol
- Superficie totale de plancher habitable
- Largeur de la façade
- Largeur de l'arrière
- Largeur côté gauche
- Largeur côté droit
- Hauteur de la façade
- Hauteur moyenne
- Hauteur maximale (du sol naturel au pignon)
  
- Nombre de logements
  
- Nombre de fenêtres (n'inclut PAS les portes-patio)
  - au sous-sol
  - au rez-de-chaussée
  - étage
  
- Nombre d'issues (portes et portes-patio)
  - au sous-sol
  - au rez-de-chaussée
  - étage
  
- Finition du sous-sol
  - Comme logement? oui ou non
  - Accès indépendant? oui ou non

- Nombre de logements si applicable
- Hauteur du sous-sol
  
- Chauffage primaire
- Chauffage secondaire
  
- Fondation : oui ou non
  - Matériaux
  - Largeur de semelle
  - Épaisseur semelle
  - Épaisseur du sol
  
- Finition extérieure
  - Forme du toit (ex.: 2 versants)
  - Pente du toit
  - Revêtement du toit
  - Revêtement des murs
  - Cheminée? oui ou non
  - Foyer? oui ou non
  
- Annexes
  - Garage (dimensions)
  - Abri d'auto (dimensions)
  - Balcon avant (dimensions)
  - Balcon arrière (dimensions)
  - Autre-spécifier (dimensions)

#### Motifs et remarques

**\*\*\* Pour toute construction neuve** d'un bâtiment principal (maison) ou secondaire (garage, remise, etc.) **de 15 mètres carrés et plus** (soit 161 pieds carrés et plus), vous devez nous présenter un **plan d'implantation fait par un arpenteur-géomètre** lors de votre demande de permis.

Les bâtiments érigés en zone agricole ne sont pas assujettis à cette obligation à la condition qu'il s'agisse d'un bâtiment agricole et que le demandeur soit titulaire d'une carte de producteur agricole et inscrit en tant que tel au rôle d'évaluation.

***Réf.: Résolution 2017-08-134***

Source : Annick Gaudet, inspectrice municipale adjointe